



Rachat d'actions nominatives propres

Alcon SA, Fribourg

Alcon SA, Rue Louis-d'Affry 6, 1700 Fribourg, Suisse ("Alcon") a annoncé le 25 février 2025 exécuter un programme de rachat d'actions pour un montant jusqu'à USD 750 millions. Les actions nominatives qui seront rachetées seront détenues en trésorerie et sont destinées à compenser l'effet dilutif des actions nominatives exercées dans le cadre des plans d'intéressement fondés sur des actions d'Alcon. L'exécution et l'étendue des rachats d'actions dépendent des conditions du marché.

À titre d'illustration, le volume de rachat d'un montant maximal de USD 750 millions, sur la base du cours de clôture des actions nominatives d'Alcon à la SIX Swiss Exchange le 27 mars 2025 de CHF 84.60 et d'un taux de change USD/CHF de 0.8822 représente env. 7.82 million d'actions nominatives ou env. 1.57 % du capital-actions et des droits de vote actuels d'Alcon.

Le programme de rachat d'actions est exonéré de l'application des règles ordinaires en matière d'offres publiques d'acquisition sur la base du chapitre 6.1 de la Circulaire COPA n°1 de la Commission des OPA du 27 juin 2013 (état au 1^{er} janvier 2016) et concerne un maximum de 49'970'000 actions nominatives, correspondant à un maximum de 10% du capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce et des droits de vote d'Alcon (le capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce s'élève à CHF 19'988'000.00 et est divisé en 499'700'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.04 chacune).

Les actions nominatives d'Alcon sont cotées selon l'International Reporting Standard de la SIX Swiss Exchange. Le programme de rachat d'actions ne couvre pas les actions nominatives d'Alcon cotées à la NYSE.

Durée du programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions durera du 1 avril 2025 au 31 mars 2028 au plus tard. Alcon se réserve le droit de terminer à tout moment le programme de rachat d'actions et n'a aucune obligation de racheter des actions nominatives propres dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Volume de rachat journalier maximal

Le volume journalier maximal des rachats déterminé conformément à l'article 123 al. 1 let. c de l'ordonnance sur l'infrastructure des marchés financiers (OIMF) sera publié sur le site internet d'Alcon suivant:

<https://investor.alcon.com/stock-information/share-repurchase-history/default.aspx>

Publication des transactions

Alcon communiquera en permanence sur les transactions effectuées dans le cadre et en dehors du programme de rachat d'actions sur son site Internet à l'adresse suivante:

<https://investor.alcon.com/stock-information/share-repurchase-history/default.aspx>

Informations non publiées

Alcon confirme ne disposer d'aucune information non publiée à la date de cette annonce constituant un fait susceptible d'influencer le cours de ses actions nominatives selon les dispositions de la SIX Exchange Regulation SA sur la publicité événementielle et devant être publiée.

Actions propres

Au 27 mars 2025, Alcon détenait directement ou indirectement 4'027'797 actions nominatives, correspondant à 0.81% du capital-actions actuellement inscrit au registre du commerce et des droits de vote.

Actionnaires détenant plus de 3 % des droits de vote

Sur la base des dernières déclarations de participations de la SIX Exchange Regulation SA publiées jusqu'au 27 mars 2025, les actionnaires suivants détiennent 3% ou plus des droits de vote d'Alcon (Base de calcul: capital-actions enregistré actuellement au registre du commerce):

- UBS Fund Management (Switzerland) AG, Basel, CH	5.845 %	signalé le 8. Mai 2024
- BlackRock, Inc., NY, USA	4.94 %	signalé le 9. Novembre 2019
- T. Rowe Price Associates, Inc., Baltimore, US	3.02 %	signalé le 8. Février 2025

Alcon n'a pas connaissance des intentions des actionnaires ci-dessus quant à une éventuelle vente de leurs actions nominatives dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Droits de timbre et taxes

La vente d'actions nominatives sur la ligne de négoce ordinaire est soumise au droit de timbre de négociation pour les actionnaires qui vendent leurs titres. En outre, les émoluments de la SIX Swiss Exchange SA sont dus.

Banque mandatée

Alcon a mandaté UBS SA pour le programme de rachat.

Convention de délégation

Il s'agit d'une convention de délégation selon l'article 124 al. 2 let. a et al. 3 OIMF conclue entre Alcon et UBS SA, en vertu de laquelle UBS SA effectue indépendamment les rachats en conformité avec des paramètres spécifiés. Cependant, Alcon a le droit à tout moment de révoquer cette convention de délégation sans donner de raisons ou d'en changer les paramètres conformément à l'article 124 al. 3 OIMF et autres dispositions applicables.

Droit applicable / for judiciaire

Droit suisse / Fribourg est le for exclusif.

Numéro de valeur, ISIN et symbole Ticker

Actions nominatives Alcon SA
d'une valeur nominale de CHF 0.04

43249246 CH0432492467 ALC

Lieu et date

Fribourg, 31 mars 2025

**Cette annonce ne constitue pas un prospectus au sens de la loi fédérale sur les services financiers (LSFin).
This offer is not made in the United States of America and/or to U.S. persons and may be accepted only by Non-U.S. persons and outside the United States of America. Offering materials with respect to this offer must not be distributed in or sent to the United States of America and must not be used for the purpose of solicitation of an offer to purchase or sell any securities in the United States of America.**

